

> MODALITÉS

- Offre réservée aux habitants de Béthune.
- Le Pass' Mobilité est nominatif et ne peut être utilisé par une autre personne.
- Une seule aide délivrée par foyer sur une durée de 3 ans.
- Si le Pass' Mobilité n'a pas été utilisé pendant la période de validité, aucun autre Pass' Mobilité ne pourra être demandé durant les 3 années suivantes.
- Valable uniquement sur les vélos classiques (y compris bicyclette, VTC, VTT, BMX, vélo de route), les vélos à assistance électrique et trottinettes électriques plafonnées à 25km/h et les équipements de sécurité (casque, antivol en U, gilet fluo, lumière). L'offre n'est pas valable sur les draisienues.
- Cumulable avec les éventuelles promotions des commerçants.
- Cumulable avec le Pass' Jeunes et le Pass' Mobil'Agglo.
- Validité du Pass, **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.**



POUR INFORMATION :

Les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée des dossiers. Le dossier de demande devra être complet : le formulaire de demande complété, la charte d'engagement signée, le questionnaire mobilité et la présentation des justificatifs demandés.

Les aides seront distribuées dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle votée par le Conseil Municipal, en fonction de la date de réception des dossiers complets de demande.

Aucune rétroactivité n'est possible. L'achat du vélo classique, du vélo à assistance électrique, de la trottinette électrique ou de l'équipement de sécurité doit être effectué après la remise du Pass' Mobilité. Si le mode de déplacement et/ou l'équipement de sécurité a été acheté avant la délivrance du Pass' Mobilité, ce dernier ne sera pas accepté par le commerce partenaire.

+ DE RENSEIGNEMENTS

Contactez le service « Smart City » :
➤ par téléphone : 03 21 63 00 00

BÉTHUNE

SMART CITY

PASS

mobilité

2025

Chères Béthunoises, chers Béthunois,

J'ai le plaisir de vous annoncer que la Ville de Béthune renouvelle pour la septième année consécutive son Pass'Mobilité ! **Une aide à l'achat qui vise à encourager l'utilisation des modes de transport doux dans notre belle ville.**

Le Pass'Mobilité, inspiré du concept des bons d'achat, **offre un soutien financier précieux aux bethunois.** Il facilite l'achat de vélos, de vélos électriques, de trottinettes électriques et d'équipements de sécurité, permettant ainsi à chacun de **se déplacer dans la Ville de manière plus économique et écologique.**

De plus, **vous pouvez cumuler ce pass avec le Pass'Mobil'Agglo** proposé par la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, pour encore plus d'avantages !

Avec les élus qui m'entourent, nous nous engageons activement à **promouvoir la mobilité douce en installant des supports à vélos et des abris sécurisés dans tous les quartiers.** Nous œuvrons pour un **partage plus équitable de l'espace public** entre tous les usagers, rendant notre ville plus agréable et accessible à tous. Dès 2025, le passage de l'EUROVELO ROUTE 5 (reliant Canterbury en Angleterre à Brindisi en Italie) par Béthune donnera **un nouveau coup d'accélérateur à nos aménagements cyclables.**

Cette initiative s'inscrit pleinement dans notre projet de développement « Béthune 2032, ville collaborative, durable et innovante », visant à **relever les défis environnementaux et énergétiques de demain.**

Ensemble, continuons à faire de Béthune une Ville où il fait bon vivre, en valorisant notre pouvoir d'achat et en s'engageant pour des mobilités douces et durables.

Olivier Gacquerre
Maire de Béthune

PASS mobilité

| 2025 |

> VÉLO CLASSIQUE, VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE, TROTINETTE ÉLECTRIQUE : POURQUOI ADOPTER CES MODES DE DÉPLACEMENT ?

En utilisant ces modes de déplacement :

- J'améliore la qualité de l'air en réduisant les émissions de polluants atmosphériques.
- Je participe au désengorgement des axes routiers de la ville.
- Je participe à apaiser l'espace public.
- Je pratique une activité physique régulière bénéfique pour ma santé. En ville je me déplace souvent plus vite qu'en automobile sur les trajets courts (jusqu'à 5 km).



> LE PASS' MOBILITÉ, C'EST QUOI ?

Une aide fixe de 50 € pour un vélo classique (bicyclette, VTC, VTT, BMX, vélo de route)

OU de 200 € pour un vélo à assistance électrique (VAE)

OU de 50 € pour une trottinette électrique (TE)

OU de 25 € pour un **équipement de sécurité** (casque, antivol en U uniquement, gilet fluo, lumière).

> Cumulable avec les autres pass'

> COMMENT L'OBTENIR ?

1. Je me présente aux guichets uniques de l'Hôtel de Ville ou du Centre Administratif (rue de Schwerte) avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois et ma carte nationale d'identité ou mon livret de famille.

2. Le Pass' Mobilité est réalisé sur place, une photo sera prise.

3. Je choisis le Pass' qui m'intéresse : vélo classique, vélo à assistance électrique, trottinette électrique ou équipement de sécurité. **Le Pass' équipement est le seul Pass' cumulable avec les autres.**

4. Je me rends dans l'un des commerces partenaires.

5. Au moment de l'achat, je présente mon Pass' Mobilité. La réduction est appliquée directement.

6. Le commerçant partenaire récupère mon Pass' Mobilité.

Le Pass' Mobilité est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 auprès des commerces partenaires.



1bis. Je me connecte sur B'Clík

2bis. Je suis les étapes

3bis. Je récupère mon Pass au guichet unique de l'Hôtel de Ville ou du Centre Administratif.

CUMULABLE AVEC LE
PASS'MOBIL'AGGLO

> QUELS SONT LES COMMERCE PARTENAIRES ?

 INTERSPORT	 Norauto	 DECATHLON	 TERRE DE VÉLO	 cyclable <small>Béthune-Verquin</small>	 m
Intersport Béthune Rue de la Faïencerie, ZA La Rotonde 2	Norauto Centre commercial La Rotonde	Déathlon Fouquières-lès- Béthune	Terre de vélo Rue de la Faïencerie, ZA la Rotonde	Cyclable ZAC du Beau Pré Verquin	Midas Béthune 169 Bld Raymond Poincaré 62400 BETHUNE